

## FICHE SERVICE INTENDANCE - Année scolaire 2023/2024

NOM élève : ..... Prénom élève : ..... Classe : .....

REGIME : Demi-pensionnaire

Externe  (si externe, aller directement au 2-)

### 1- Mode de paiement de la demi-pension

Les factures sont trimestrielles et vous sont communiquées **uniquement** par mail. Lorsque le mail est envoyé nous l'indiquons sur le site du collège : <https://clg-jprevert.sarthe.e-lyco.fr>

Adresse mail (obligatoire pour l'envoi de la facture) : .....

Je, soussigné(e)....., m'engage à régler les factures :  
(cocher la case correspondante)

à réception de la facture (règlement par chèque\* ou en espèces)

- en espèces (à déposer au service Intendance)
- par virement bancaire (cf RIB du collège)
- par chèque \* à l'ordre du **Collège de PONTVALLAIN**
- ne souhaite plus être prélevé automatiquement

Date :

Signature :

par prélèvement bancaire **automatique**<sup>(1)</sup> selon l'échéancier mensuel :

déjà au prélèvement cette année 2022-2023.

nouveau RIB (fournir le nouveau RIB)

L'autorisation de prélèvement automatique est valable sans dénonciation expresse de votre part pour la durée de la scolarité de votre enfant dans l'établissement.

Si vos coordonnées bancaires ont changé, veuillez nous transmettre votre nouveau Relevé d'Identité Bancaire.

souhaite opter pour le prélèvement à la rentrée 2023-2024<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> **Remplir impérativement le mandat de prélèvement SEPA**

**Echéancier mensuel :**

Prélèvement le <b>8</b> de chaque mois	Montant prélevé
De octobre à juin	60€ / mois
Juillet	AJUSTEMENT

Je prends note qu'en cas de rejet pour provision insuffisante, le prélèvement mensuel sera arrêté et je m'engage à régler la dette par tout autre moyen à ma convenance.

Date :

Signature :

### 2- Bourses de collège

Les formalités de demandes de bourses du collège vous seront communiquées en début d'année scolaire. Etes-vous susceptible de faire une demande de bourse à la rentrée prochaine ? :  OUI  NON

Le simulateur de bourse au collège permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée scolaire. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au collège : [www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970](http://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970)

### 3- Allergies alimentaires

Allergies alimentaires : NON  OUI  préciser.....

**Tarifs de la restauration 2023 :**

A CONSERVER

Demi-pension forfait 4 jours*	545.10 €
Tarif repas – Prix unitaire DP*	3.95 €
Tarif repas boursier DP*	3.05 €
Tarif repas fratrie* à compter du 2 <sup>ème</sup> enfants	3.16 €
Tarif repas au ticket*	4.10 €

\*montant à titre indicatif susceptible d'évoluer au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

Le changement de régime en cours d'année ne peut être qu'**exceptionnel**, motivé par une demande écrite auprès du service gestionnaire et n'intervient qu'en début de trimestre (1<sup>er</sup> janvier /1<sup>er</sup> avril), sauf cas de force majeure.

Les élèves externes peuvent déjeuner occasionnellement au restaurant scolaire en achetant un carnet de 10 tickets le mardi ou jeudi au secrétariat pour un montant de 41€.

**Facturation :**

Les factures trimestrielles sont dématérialisées et sont envoyées systématiquement quel que soit le mode de règlement choisi sur votre boîte mail.

**Modalités de paiement :**

Les frais de la demi-pension sont **payables dès réception de la facture** ou par anticipation selon votre choix.

Règlements possibles : chèque, espèces, virement ou prélèvement

☛ **vous pouvez adhérer au prélèvement automatique en remplissant le mandat de prélèvement SEPA et en y joignant un RIB.**

**Nouveau :** Sauf dénonciation expresse de votre part, l'autorisation de prélèvement automatique reste valable pour toute la durée de la scolarité de votre enfant dans l'établissement.

Si vos coordonnées bancaires ont changé, veuillez nous transmettre votre **nouveau Relevé d'Identité Bancaire**.

**Aides financières :** Les familles ayant des difficultés à payer doivent se manifester au plus tôt pour trouver des solutions adaptées à chacune d'elles.

Fonds social : Le collège peut attribuer une aide ponctuelle sur demande des familles (dossier à retirer au service Intendance) pour faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de scolarité, de vie scolaire, de frais de restauration.

**Allergies alimentaires :**

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, **vous devez le signaler auprès de l'infirmière scolaire au collège.**

En accord avec la famille, un **Projet d'Accueil Individualisé** sera établi par le médecin scolaire, afin de permettre à l'enfant d'être accueilli au service restauration, en tenant compte de son régime alimentaire.

**Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre la gestionnaire au 02.43.46.30.70**

La Principale  
Sophie AUDOUIN

La Gestionnaire  
Claire AUBRY

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	72000	00001000466	32	TPLEMANS			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1720	0000	0010	0046	632	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

ETS COLLEGE JACQUES PREVERT PONTVALLAIN